



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE
LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES
TRAVAUX**

Arrêté de Police du 02 septembre 2019

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature
à assurer la sécurité routière et piétonne lors des travaux de
création d'une place PMR dans la rue René Golliot exécutés par **la
société SADE CGTH.**

ARRETE

- Article 1** Des travaux réalisés par la société SADE CGTH nécessiteront une restriction du stationnement et de la circulation dans la rue René Golliot du mercredi 04 septembre 2019 au mercredi 11 septembre 2019.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée sur une partie de la rue René Golliot suivant les aléas du chantier.
- Article 3** Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.
- Article 4** La société SADE CGTH domiciliée rue Victor Hugo 59287 Guesnain exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation provisoire.
- Article 5** **La société SADE CGTH**
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
02 septembre 2019

Le Maire,
Maryline Lucas

